

Le désir d'apprendre

Présenter une déficience intellectuelle ne freine pas l'envie d'apprendre. La motivation est immense, car l'apprentissage est perçu comme une voie d'épanouissement. Geneviève Petitpierre, Aline Veyre & Germaine Gremaud

Lernen sollen alle dürfen

Das Aufweisen einer geistigen Behinderung hemmt keineswegs die Lust am Lernen. Eine über drei Jahre laufende und an rund 60 Teilnehmenden durchgeführte Forschung der Universität Freiburg und der *Haute école de travail social et de la santé* (EESP) in Lausanne belegt, dass 88 Prozent der befragten Personen mit einer geistigen Behinderung davon ausgehen, auch im Erwachsenenalter noch lernen zu können. Das Interesse am Lernen wird dabei hauptsächlich durch den Wunsch nach Selbstverwirklichung und Freude sowie durch den Willen, sich in persönlicher und sozialer Hinsicht zu verbessern, ausgedrückt. Die beruflichen und privaten Gründe stehen dabei an zweiter Stelle, womit sich die Befragten in ihren Aussagen klar unterscheiden zu normalerweise im Zusammenhang mit Bildungsmotivation genannten Gründen. Die Mehrheit der Personen mit einer geistigen Behinderung lernen eher zufällig, mittels spontan auftretenden Möglichkeiten, die sich im Alltag, auf der Arbeit und während der Freizeit ergeben oder auch über nonformale Bildungswege, etwa durch die Teilnahme an einem Weiterbildungsangebot, wobei hier der Zugang nach wie vor schwierig ist. Die Herausforderung liegt heute darin, das Bildungsangebot gerade auch für Menschen mit einer geistigen Behinderung auszubauen.

Les adultes avec une déficience intellectuelle (DI) manifestent, quand on les questionne, une grande envie d'acquérir de nouvelles connaissances. C'est ce que constatent des chercheurs de l'Université de Fribourg et de la Haute école de travail social et de la santé-EESP de Lausanne. Selon leur étude, menée sur trois ans auprès de soixante participants, 88% des personnes interrogées estiment qu'elles peuvent encore apprendre à l'âge adulte.

Priorité politique

Il est important pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) de pouvoir continuer à apprendre tout au long de leur vie et pas seulement durant leur scolarité. En effet, à l'âge adulte, elles devraient pouvoir continuer à se former afin de favoriser à la fois leur développement et leurs connaissances. Ceci leur permettrait de rester autonomes plus longtemps. Le Conseil de l'Europe a fait de l'éducation tout au long de la vie son plan d'action 2006-2015. Il la considère comme un facteur essentiel d'intégration sociale et d'indépendance pour tous les individus. En Suisse, les cadres légaux évoluent aussi dans ce sens. Le 15 avril dernier, notre pays a en effet ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Par cette signature, la Confédération s'engage à respecter l'article 24 al. 5 qui exige que chaque Etat veuille «à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue». Au niveau national, la Loi

fédérale sur la formation continue (LFCo), adoptée l'été dernier par les deux chambres, prend une direction similaire.

Si le droit à l'apprentissage des personnes avec une DI est reconnu en théorie, il n'est que peu mis en pratique pour toute une série de raisons. Enfants, ces personnes suivent un cursus éducatif et scolaire bien établi. Mais, une fois adultes, elles voient l'offre d'activités en général (rehaussement des compétences; développement de nouvelles connaissances) et de stimulations cognitives en particulier (entraînement et maintien des facultés de jugement, de raisonnement, de prise de décision) diminuer drastiquement. Leurs compétences, acquises durant la scolarité, ne sont souvent plus entraînées et ne sont parfois pas mobilisées non plus. La cause réside sans doute dans une vision trop protectrice des milieux institutionnels, ainsi que dans la difficulté pour la société de leur faire une place réelle et de reconnaître leur statut de citoyen.

Dans le cadre d'une recherche, soutenue par le Fonds National suisse de la Recherche Scientifique, l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg et la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HEST&Sa-EESP), et menée en collaboration avec huit établissements socio-éducatifs de Suisse romande, nous avons voulu savoir quel regard les personnes avec une DI portaient sur les apprentissages à l'âge adulte. Soixante personnes âgées de 18 à 75 ans ont répondu à des interviews sur leur motivation et leurs expériences concernant l'apprentissage. Les personnes interviewées ont été recrutées sur la base de critères d'inclusion précis (diagnostic; âge; langue maternelle; aptitudes verbales). Les

recommandations actuelles sur la manière de conduire un entretien avec ce public ont été respectées pour le recueil de données.

Envie d'apprendre

88% des participants considèrent qu'ils peuvent encore apprendre à l'âge adulte, 3% ont un avis clairement négatif et 9% ne parviennent pas à se prononcer. Parmi les répondants, 75% ont des projets d'apprentissage. Ceux-ci concernent avant tout des habiletés artistiques ou sportives. D'autres souhaits sont exprimés, comme développer de nouvelles connaissances professionnelles, se perfectionner en lecture, écriture et mathématiques, affûter les aptitudes nécessaires pour une vie autonome, apprendre à utiliser les nouvelles technologies de la communication et de l'information ou perfectionner ses capacités sociales (apprendre à vivre en couple ou à gérer ses émotions, par exemple).

Les participants ont évoqué certains facteurs qui facilitent ou interfèrent avec la réalisation de leurs apprentissages.

Deux catégories de facteurs ont été distinguées: les facteurs personnels (attributs internes; expériences personnelles) et les facteurs environnementaux (caractéristiques du contexte). Interrogés sur les facteurs ayant positivement ou négativement influencé leurs apprentissages passés, les répondants mentionnent plus de facilitateurs que d'obstacles. Par ailleurs, les variables environnementales (rôle médiateur de l'entourage, diversité de l'offre et des opportunités de formation, adéquation du matériel) sont plus fréquemment mentionnées que les variables personnelles (limites de capacité, âge, etc.).

Malgré les sérieuses difficultés qu'elles rencontrent dans plusieurs grandes fonctions cognitives et malgré un parcours scolaire souvent laborieux, les personnes avec une DI expriment pour la plupart un intérêt marqué pour l'acquisition de nouvelles connaissances. Leur intérêt pour l'apprentissage n'est pas émoussé. Elles sont d'avis qu'apprendre permet de se transformer, de s'améliorer, de découvrir de nouvelles opportunités, de faire

l'expérience de portes qui s'ouvrent et de projets qui peuvent se réaliser.

Epanouissement personnel et social

Leur intérêt pour l'éducation et la formation est principalement motivé par le désir de s'épanouir et de se perfectionner sur les plans personnel et social. Les raisons professionnelles et civiques apparaissent au deuxième plan, ce qui contraste avec ce que l'on sait des motifs de formation et d'apprentissage chez les personnes typiques. Les résultats montrent que parmi les apprentissages réalisés à l'âge adulte, la plupart relève de l'éducation dite informelle. En effet, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) distingue l'éducation formelle, non formelle et informelle. L'éducation formelle renvoie aux formations et apprentissages proposés dans une institution éducative qui délivre une certification; l'éducation informelle correspond à des activités dont l'objectif n'est a priori pas éducatif mais qui ont un effet d'apprentissage chez les participants (Pain, 1990); l'éducation non formelle renvoie, quant à elle, à une offre de formation proposée dans le cadre d'institutions non scolaires. Elle vise explicitement des buts d'apprentissage par le biais de processus éducatifs organisés (Brougère & Bézille, 2007).

La plupart des personnes avec une DI apprend donc à travers des opportunités incidentes, telles que les activités quotidiennes, le travail et les loisirs. L'éducation non formelle est présente à travers la participation à des cours de formation continue. L'accès à ceux-ci reste cependant encore difficile. Il est donc impératif de continuer à réfléchir à la manière de réduire les barrières limitant l'accès à ce type d'offres. Les autres voies d'apprentissage, comme l'éducation à distance ou encore *e-learning* ne font actuellement pas partie de l'expérience usuelle de ce public, mais devraient être explorées. Un important défi pour les années à venir consistera donc non seulement à multiplier les opportunités de formation qui restent fragiles et insuffisantes en nombre, mais aussi à les diversifier dans leurs formes et leurs contenus. ■

Pour aller plus loin

- > Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006). New York: ONU. www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413
- > Troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Tokyo 25 juillet - 7 août 1972): rapport. Paris: UNESCO. www.unesco.org/education/uie/confintea/tokyo_f.pdf
- > G. Brougère, H. Bézille, « De l'usage de la notion d'informel dans le champ de l'éducation », *Revue française de pédagogie*, 158, 117-160, 2007. rfp.revues.org/516
- > A. Pain, *Éducation informelle: les effets formateurs dans le quotidien*, L'Harmattan, 1990.

Geneviève Petitpierre est professeure au Département de pédagogie spécialisée. genevieve.petitpierre@unifr.ch

Aline Veyre est assistante de recherche au Département de pédagogie spécialisée. aline.veyre@unifr.ch

Germaine Gremaud, est professeure à la HEST&Sa-EESP de Lausanne. germaine.gremaud@eesp.ch